

Différences entre l'oral et l'écrit (2)

Compte tenu des réserves exprimées dans une fiche précédente quant aux précautions devant entourer l'étude comparative de l'oral et de l'écrit, il existe un certain nombre de caractéristiques se rapportant spécifiquement à l'une ou l'autre de ces modalités. En voici les principales :

1. L'oral présente souvent un style **fragmenté**, entrecoupé de nombreux « et », « ou », « mais », de « faux départs » (le bain... le pain), de phrases incomplètes ou déterminées par la seule présence d'un verbe (Viens!). Cette fragmentation du mode verbal serait attribuable à la spontanéité du sujet parlant, parfois à sa volonté de « prendre le plancher », également au fait que pour parler, on doit faire appel à sa mémoire, avec les inconvénients que cela comporte.
2. En revanche, l'écrit est plutôt caractérisé par la présence d'éléments plus **intégrés** à la langue, davantage rattachés les uns aux autres. Cette intégration se manifeste notamment par le biais de propositions subordonnées, de compléments, de nominalisations (cet homme est riche --> la richesse de cet homme), de nombreuses épithètes, etc. Le plus grand temps de réflexion précédant la production écrite n'est sûrement pas étranger à cet état de fait.
3. L'oral fait également l'objet d'une plus grande **implication** des locuteurs et auditeurs, dans la mesure où ceux-ci font souvent usage d'un style direct, d'auto-références (*moi, je pense que...*), d'expressions populaires, d'évidences, d'imprécisions, etc.
4. Par contre, le mode écrit affiche généralement un certain **détachement** du scripteur, une distance par rapport à son produit. Ainsi, l'emploi de formes passives, du passé simple, d'un style indirect, d'expressions littéraires, contribuent à créer parfois un climat presque « anonyme », quant à l'implication de l'auteur.

Source : *Omelette frites... et bien d'autres fiches linguistiques et terminologiques*. LEBLANC, Benoît ; TOUSIGNANT, Claude.